

## **Prix Michel Lagneau 2015 – Concours du premier roman**

---

*Le prix Michel Lagneau a été initié par l'ADAMIC (Association pour le Développement des Arts et du Mécénat Industriel et Commercial de Nouvelle-Calédonie), et lancé à l'occasion du SILO (Salon international du livre océanien) 2005, à la mémoire du fondateur des imprimeries ARTYPO, et dans le but d'encourager la création littéraire calédonienne.*

*Il se tiendra à nouveau sur la période 2014-2015 afin de lancer l'œuvre lauréate lors du SILO 2015.*

### **Règlement**

---

- Afin de correspondre à l'esprit d'« émergence » de ce concours, les participants ne devront pas avoir publié auparavant de roman faisant l'objet d'un dépôt légal ou disposant d'un ISBN (International Standard Book Number) attribué par l'AFNIL au moment de la clôture du concours (le 31 décembre 2014).
- L'œuvre devra être originale (ne jamais avoir été publiée, sur papier ou en numérique).
- Les tapuscrits devront être rédigés en langue française. Des passages d'autres langues que le français sont néanmoins admis.
- La participation à ce concours est individuelle. Chaque candidat ne présentera qu'un seul texte. Une fois transmis, le texte ne pourra pas être modifié ou corrigé. Une seule version de celui-ci sera admise.
- Le tapuscrit comprendra entre 120 000 et 220 000 signes (espaces inclus).
- Le texte devra être dactylographié, comporter un titre et des pages numérotées. Il devra être calibré en corps 12, interligne simple.
- L'œuvre relèvera du domaine de la fiction romanesque, ou de la longue nouvelle, en prose.
- Le thème, la localisation et la temporalité de la narration sont libres.
- Le concours est anonyme. Aucune mention du nom ou d'un pseudonyme ne sera portée sur le tapuscrit, et tout signe distinctif (illustrations comprises) entraînera automatiquement l'invalidation de la candidature.
- Le tapuscrit sera obligatoirement accompagné, dans un fichier à part, des renseignements suivants :
  - le nom, le prénom, la date de naissance de l'auteur,
  - le titre de l'œuvre,
  - l'adresse postale de l'auteur,
  - son adresse e-mail,
  - son numéro de téléphone et
  - la copie d'une pièce d'identité.
- Les textes devront parvenir dactylographiés, uniquement sous forme de fichier électronique (sur clé USB, sur un CD-rom ou par e-mail – les textes imprimés ne seront pas acceptés), **avant le 31 décembre 2014**, à l'adresse postale suivante : bibliothèque Bernheim – BP G1 – 98848 Nouméa CEDEX, ou à l'adresse e-mail « [prixlagneau@bernheim.nc](mailto:prixlagneau@bernheim.nc) ».

.../...

.../...

- Les tapuscrits devront porter la mention : « Concurrent au Prix Michel Lagneau » (titre obligatoire de « l'objet » de l'e-mail ou du dossier, s'ils sont remis sur une clé USB ou un CD-rom).
- L'auteur devra être majeur à la date limite de remise des textes (le 31 décembre 2014).
- L'auteur devra être résident fiscal en Nouvelle-Calédonie au moment de la clôture du concours (le 31 décembre 2014) et pouvoir fournir le justificatif correspondant, sur demande.
- L'auteur devra accepter les éventuels conseils et consignes liés à une édition professionnelle (modification de titre, coupures, développements, disponibilité lors des actions de promotion, etc.), dans le respect de sa propriété intellectuelle.

## **Prix**

---

Édition professionnelle de l'œuvre, dont le lancement aura lieu lors du SILO 2015.

L'auteur gagnant sera invité au SILO 2015, à Poindimié.

La participation de l'auteur gagnant à des salons littéraires sera proposée et soutenue par le pôle « Lire un Pays » de la Maison du Livre de la Nouvelle-Calédonie.

L'auteur recevra 10 % du montant des ventes de son ouvrage, sous forme de droits d'auteur versés par les éditions Madrépores au terme de chaque année civile.

L'auteur sera membre du jury du prochain prix Michel Lagneau, s'il ou si elle le souhaite.

## **Composition du jury**

---

Un(e) représentant(e) d'ARTYPO

Un(e) représentant(e) de l'ADAMIC

Un(e) représentant(e) de l'ADCK-centre culturel Tjibaou

Un(e) représentant(e) de la bibliothèque Bernheim / du SILO

Un(e) représentant(e) de la famille Lagneau

Un(e) représentant(e) de la Maison du Livre de la Nouvelle-Calédonie

Un(e) représentant(e) de Nouvelle-Calédonie Première

Un(e) représentant(e) des éditions Madrépores

## **Éditeur papier et numérique**

---

Les éditions Madrépores (Nouméa), avec possibilité d'élargir la diffusion à une édition en ligne.

## **Tirage**

---

700 exemplaires, maximum de 112 pages imprimées (couverture souple en quadrichromie incluse).